



Ouagadougou, le 02 OCT 2026

N°2026-00095 /MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

1 Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur de porter à la connaissance des lauréats du baccalauréat des séries **C et D ou d'autres séries reconnues équivalentes** de la session de 2026, intéressés par une formation en **Médecine vétérinaire à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar** au titre de l'année académique 2026-2027, qu'ils peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse nationale sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : <https://services.campusfaso.bf>.

Le nombre de bourses disponibles est de **deux (02)**.

2 Conditions de candidature

Tout bachelier de la session de 2026, remplissant les conditions suivantes, est autorisé à faire acte de candidature :

- être de nationalité burkinabè ;
- ne pas être âgé de plus de 22 ans au 31 décembre 2026 ;
- avoir au moins 14/20 de moyenne générale à l'issue du premier tour au Baccalauréat de la session de 2026.

3 Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter la **version scannée** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature dûment renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : <https://services.campusfaso.bf>) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'une de ces pièces ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;

- la photocopie légalisée de l'attestation de succès ou du diplôme du baccalauréat ;
- la photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
- l'attestation de participation à l'immersion patriotique obligatoire 2026 ou une attestation d'ajournement.

4 Conditions et modalités d'examen du dossier

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de la moyenne générale obtenue à l'examen du baccalauréat.
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné**.
- Tout dossier comprenant une pièce devant faire l'objet de légalisation comme exigé par le communiqué et qui ne l'est pas, **ne sera pas examiné**.
- Tout dossier de candidature d'un étudiant déjà attributaire d'une bourse ou de tout autre source de financement en cours de validité ne sera pas examiné.
- Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.

5 Procédure de dépôt en ligne du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leur dossier de demande de bourse sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : <https://services.campusfaso.bf>.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne **du lundi 05 octobre au vendredi 09 octobre 2026 jusqu'à 23h59 mn** sur la plateforme : services.campusfaso.bf dans la rubrique « Bourse d'étude ».

Pour la procédure :

- le candidat doit s'assurer d'avoir un compte **INE (Identifiant National d'Etudiant)** et un mot de passe valide ;
- ouvrir un navigateur (Google chrome, Microsoft Edge, Firefox...) ;
- saisir le lien de la plateforme intégrée : <https://services.campusfaso.bf> ;
- cliquez sur « Création de compte étudiant » ;
- entrez son **INE** et valider ;
- entrer son numéro de téléphone et valider ;
- cliquez sur « Connexion » ;
- entrez son **INE** et son mot de passe reçu par mail (de préférence faites un copier-coller) ;
- cliquez sur « Connexion » ;
- cliquez sur « **BOURSES D'ÉTUDES** » ;
- cliquez sur « Candidature » ;
- choisir la bourse que vous aimeriez postuler ;
- cliquez sur « voir plus » pour voir les critères et les documents à charger concernant la bourse ;
- scanner de manière lisible toutes les pièces requises et charger les scans de toutes ces pièces aux champs qui y sont réservés (indiqués) ;

- s'assurer d'avoir bien chargé les pièces scannées sur la plateforme intégrée ;
- cliquez sur « candidater » pour postuler à la bourse dont vous remplissez les critères ;
- valider sa candidature.

6 Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion, **de scanner de manière lisible toutes les pièces requises**, de vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; se **reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature** ;
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.

NB : pour réussir l'étape de dépôt des fichiers, il est recommandé d'éviter l'utilisation des accents (grave, aigu et circonflexe), des signes de ponctuations (virgule, point- virgule, point...) et des caractères spéciaux (-, /, *,], @, ^, £, (), =...) dans le nom des fichiers.

7 Complément de dossier pour les candidats retenus

Tout candidat retenu pour la bourse d'études en Médecine vétérinaire à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar devra déposer un **complément physique de son dossier** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB). Ce complément est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA, adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- la version physique (papier) de chaque pièce du dossier de candidature jointe sur la plateforme CampusFaso ;
- une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus) ;
- deux photos d'identité identiques récentes (inscrire au verso ses nom et prénom(s)).

P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général

Pr Samuel PARE Secrétaire Général
Chevalier de l'Ordre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Chevalier de l'OIPA/CANES
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

MESRI * 2019